

COMMUNE DE DOUVAIN
Place de l'Hôtel-de-Ville
74140 DOUVAIN
Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2018

Le vingt-six mars deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 20 mars 2018.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 20 mars 2018.

Présents : M. BAUD Jean-François - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme CHUINARD Claire, Mme CUBY Valérie, M. GEROUDET René, Mme GONNET Michelle, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal - *Adjoints*, Mme ALBERT Sandrine, M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, M. LAPRAZ Georges, Mme LE REUN Karine, M. LEPINE Jean-Luc, M. MERCIER Denis, Mme PES Catherine, Mme PEZARD Sarah, Mme PILON Aurélie, M. ROBERT Stéphane, M. SECHAUD Jean-François *Conseillers municipaux*.

Absents ayant donné pouvoir : M. BURNET Frédéric (pouvoir à Mme PILON Aurélie), Mme DUFOUR Sandrine (pouvoir à Olivier BARRAS), Mme MARX Stéphanie (pouvoir à Claire CHUINARD)

Absents : M. CAVARD Jérôme, M. DASSONVILLE Damien, M. QUETSTROEY Laurent.

Soit 22 membres présents sur vingt-huit en exercice et 3 pouvoirs

Secrétaire de séance : Mme Claire CHUINARD

Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Claire CHUINARD est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2018 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Ressources Humaines

1. Création d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe et suppression d'un emploi d'Agent social principal de 2ème classe

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité

- la création, à compter du 1^{er} avril 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe,
- la suppression, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe,

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Petite enfance**2. Modification du règlement de fonctionnement Multi Accueil Sucre d'Orge - Nouveau calendrier vaccinal****Le Conseil Municipal**

- **APPROUVE à l'unanimité** la modification du règlement de fonctionnement du Multi Accueil Sucre d'Orge des points 4.3 (conditions d'admission) et point 5.4 (vaccinations)

Finances**3. Compte de gestion 2017 - budget annexe Maison de l'enfance****Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion 2017 du budget maison de l'enfance de Douvaine, dressé par Monsieur le Receveur Municipal.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

4. Compte de gestion 2017 - budget annexe caveaux**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion 2017 du budget caveaux de la commune de Douvaine, dressé par Monsieur le Receveur Municipal.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

5. Compte administratif 2017 - budget annexe caveaux**Le Conseil Municipal,**

- **DELIBERE** sur le compte administratif de l'exercice 2017, budget caveaux, dressé par Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après approbation du compte de gestion 2017,
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, conformément l'article 2121-14 du CGCT,

- **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2017 du budget caveaux de la commune de Douvaine.

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	Mandat émis	Titres émis	Résultat/solde
TOTAL BUDGET	49 410,85	27 650,44	-21 760,41
FONCTIONNEMENT	495,00		-495,00
INVESTISSEMENT	31 340,00	495,00	-30 845,00
002 Résultat reporté n-1	17 575,85		
001 Solde d'investissement n-1		27 155,44	

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
FONCTIONNEMENT	18 070,85	0,00	-18 070,85
INVESTISSEMENT	31 340,00	27 650,44	-3 689,56

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section d'investissement			
Total cumulé	49 410,85	27 650,44	- 21 760,41

6. Affectation résultat 2017 - budget annexe caveaux

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité la reprise du résultat en section de fonctionnement, dépenses, compte 002, pour la somme de : 18 070.85 €.

7. Vote du budget primitif 2018 - budget annexe caveaux

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018, budget caveaux, proposé en équilibre pour les montants suivants :
 - 49 769.85 euros pour la section de fonctionnement
 - 31 699.00 euros pour la section d'investissement

8. Vote du budget primitif 2018 - budget annexe énergies renouvelables

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018, budget énergies renouvelables, proposé en équilibre pour les montants suivants :
 - 7 500.00 euros pour la section de fonctionnement

9. Compte de gestion 2017 - budget communal

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à la majorité des membres présents, le compte de gestion 2017 du budget principal de la commune de Douvaine, dressé par Monsieur le Receveur Municipal.
- **DIT** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Nombre de votants : 25 Pour : 20 Contre : 5

10. Compte administratif 2017 - budget communal

Le Conseil Municipal,

DECISION ADOPTÉE à la majorité des membres présents

- **DELIBERE** sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-François Baud, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après approbation du compte de gestion 2017,
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés n-1		237 215,69
Opérations de l'exercice	6 077 452,13	7 677 837,00
TOTAUX	6 077 452,13	7 915 052,69
Résultats de clôture		1 837 600,56
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	0,00	1 837 600,56
RESULTATS DEFINITIFS		1 837 600,56

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés n-1	0,00	1 416 413,38
Opérations de l'exercice	3 894 780,90	4 031 528,07
TOTAUX	3 894 780,90	5 447 941,45

Résultats de clôture		1 553 160,55
Restes à réaliser	471 042,80	474 602,00
<i>TOTAUX CUMULES</i>	471 042,80	2 027 762,55
RESULTATS DEFINITIFS		1 556 719,75
ENSEMBLE		
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		1 653 629,07
Opérations de l'exercice	9 972 233,03	11 709 365,07
<i>TOTAUX</i>	9 972 233,03	13 362 994,14
Résultats de clôture		3 390 761,11
Restes à réaliser	471 042,80	474 602,00
<i>TOTAUX CUMULES</i>	471 042,80	3 865 363,11
RESULTATS DEFINITIFS		3 394 320,31

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, conformément l'article 2121-14 du CGCT,

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget principal de la commune de Douvaine ;

Nombre de votants : 24 Pour : 19 Contre : 5

11. Affectation résultat 2017 - budget communal

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE**, à la majorité des membres présents, l'affectation, en réserves, section d'investissement, compte 1068 pour la somme de : 1 837 600.56 €.

12. Vote du budget primitif 2018 - commune

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à la majorité des membres présents le budget primitif de l'exercice 2018, proposé en équilibre pour les montants suivants :
 - 7 184 566.00 euros pour la section de fonctionnement
 - 7 060 437.77 euros pour la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement est fixé à 685 385.08 Euros.

- **DECIDE** de voter ce budget au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement;
- **PRECISE** que certains articles figurant au chapitre 65 sont spécialisés et ne peuvent être modifiés que par décision du conseil municipal. La liste de ces articles spécialisés figure dans le document budgétaire;

Nombre de votants : 25 Pour : 20 Contre : 5

13. Vote des taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité le maintien des taux votés en 2017
- Taxe d'Habitation : 11,78 % ;
- Taxe sur le Foncier bâti : 17,33 % ;
- Taxe sur le Foncier Non bâti : 59,37 % ;

14. Vote des subventions aux associations

- **APPROUVE** à la majorité des membres présents la proposition d'attribution des subventions telle qu'indiquée dans le tableau ci-après ;
- **INFORME** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018, articles 6574;
- **RAPPELLE** que l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que " L'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret -23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001-, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes conventions ou avenants aux conventions avec les associations dont le montant de la subvention dépasse le seuil précité.

ASSOCIATIONS	Dotation 2017	Souhait 2018	Proposition
DIVERS	5 866,80	5 550,00	4 800,00
AFN Section Douvaine	150,00	150,00	150,00
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	100,00		100,00
Prévention routière	0,00	Pas de montant	100,00
Protection civile de Haute Savoie	0,00	Pas de montant	100,00
Club de l'amitié (3eme âge)	1 400,00	1 400,00	1 000,00
JSP de Douvaine	3 000,00	4 000,00	2 000,00
Ass.Marins et Marins Anciens Combattants	0,00	Pas de montant	50,00
UFOVAL	1 216,80		1 300,00
CARITATIVES	400,00	400,00	400,00
Donneurs de sang du Bas Chablais	400,00	400,00	400,00
CULTURE ET LOISIRS	147 220,00	162 660,00	114 720,00
AFR (subvention de fonctionnement)	10 000,00	20 000,00	20 000,00

AFR (TAP)	8 400,00	8 000,00	4 000,00
Art et Culture	500,00	500,00	500,00
Cinéma	8 000,00		8 000,00
Espérance Douvainoise	50 000,00	57 500,00	50 000,00
Espérance Douvainoise			7 500,00
Fun en Bulle	1 000,00	1 000,00	1 500,00
MJC (subvention de fonctionnement)	21 000,00	21 000,00	21 000,00
Douvaine Animation	46 100,00	51 940,00	En suspens
Club Philatélique	220,00	220,00	220,00
Ludojeux	2 000,00	2 500,00	2 000,00
SPORTS	19 750,00	25 900,00	19 750,00
Arquebuse Douvainoise	500,00	700,00	500,00
Basket Club Bas-Chablais	2 000,00	2 500,00	2 000,00
Boule Douvainoise	2 000,00	2 000,00	2 000,00
CAF Club Alpin Français	1 000,00	1 200,00	1 000,00
ESDL Etoile Sportive Douvaine-Loisin	11 000,00	15 000,00	11 000,00
Léman Aviron Club	1 000,00	1 500,00	1 000,00
Rallyons-Nous 74 (Team Greg Rallye sport)	250,00	1 000,00	250,00
Tennis Club	2 000,00	2 000,00	2 000,00
EDUCATION /SCOLAIRE	7 750,00	8 200,00	6 000,00
APEL St-François	500,00	1 000,00	500,00
DDEN	100,00	100,00	100,00
Sou des écoles	1 300,00	3 000,00	1 300,00
OCCE (classes découvertes école élémentaire)	5 850,00	4 100,00	4 100,00
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	216 338,00	190 655,00	191 455,00
AFR-CLSH	62 000,00	57 000,00	57 000,00
Carcajou	2 000,00	2 200,00	3 000,00
MJC	152 338,00	131 455,00	131 455,00
TOTAL ARTICLE 6574	397 324,80	393 365,00	337 125,00

<i>pour mémoire :</i>			
<i>total MJC</i>	173 338,00	152 455,00	152 455,00
<i>total AFR</i>	80 400,00	85 000,00	81 000,00
AUTRES			
CCAS article 657362	30 000,00	30 000,00	30 000,00
OGEC (participation St François) article 6558	47 850,00	55 000,00	55 000,00

Nombre de votants : 25 Pour : 20 Abstentions : 5

15. Délibération de principe pour signature d'une convention avec le CLLAJ (financement pour l'équipement d'un T4 pour collocation sur la base d'une dotation de 5000€ max)

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité la prise en charge du financement du mobilier et électroménager sur la base d'une dotation maximum de 5000 € pour l'équipement de l'appartement T4 en colocation gérée par HALPADES ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018, article 6574
- **AUTORISE M.** le Maire à signer la convention avec le CLLAJ (Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes) de la mission locale du Chablais.

16. Autorisation de programme création de cours de tennis couvert

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** à l'unanimité d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous.
 - Le montant de l'autorisation de programme AP création de tennis couvert : 900 000 € TTC
 - Les crédits de paiement CP, imputation 2315-414-P885 :

2018	2019	Total
100 000	800 000	900 000

Ces dépenses seront financées par l'autofinancement, le FCTVA, les subventions.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget n+1 à liquider les dépenses correspondant aux crédits de paiement n+1 indiqués dans le tableau ci-dessus

Urbanisme

17. Acquisition foncière à titre gracieux lieu-dit La Barque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** le transfert en pleine propriété des parcelles suivantes constituant la voirie d'accès, cadastrées comme suit :

Section	Ancien n°	Nouveau n°	Lieu-dit	Surface	Nature
D	544	3643	La Barque	0 a 71	Sol
D	544	3645	La Barque	4 a 63	Sol
D	544	3647	La Barque	5 a 48	Sol

Et le lot volume DEUX portant sur la parcelle cadastrée comme suit :

Section	Ancien n°	Nouveau n°	Lieu-dit	Surface	Nature
D	544	3644	La Barque	1 a 07	Sol

- **DIT** que les parcelles susmentionnées seront intégrées dans le patrimoine communal.
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- **DIT** que la délibération DEL20171204_12 en date du 4 décembre 2017 est annulée.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier.

18. Acquisition foncière à titre onéreuse lieu-dit Les Hutins Girod

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section D n° 3571, 3569, 3670 pour une superficie totale de 1 359 m².
- **FIXE** le prix de vente total à 130 000 €.
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier.

Questions diverses :

- **DIA** : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

Questions orales :

Néant

En l'absence d'autres questions, la séance est levée 21 H.

A DOUVAIN, le 03 avril 2018